



COMMISSION DES ASSURANCES

Rapport d'activité 2011

Bilan annuel

L'année 2011 fut très mouvementée pour les membres de la commission des assurances. Les assureurs de la FFVL, constatant et anticipant une hausse de la sinistralité des licenciés, nous ont imposé diverses mesures de redressement des résultats, décisions difficiles à prendre entre des techniciens assureurs et des pratiquants licenciés, défenseurs chacun de leurs propres intérêts. Pour l'instant, la commission des assurances a choisi la conciliation afin de privilégier la qualité de notre rapport « sinistre à prime » en vue du prochain appel d'offres en terme d'assurance, lancé cette année 2012. En conclusion, certaines garanties ont certes été réduites, mais pour mieux défendre les intérêts futurs de la FFVL.

Les changements majeurs ont été les suivants :

- **Assurance assistance** : 13 % de souscriptions supplémentaires en 2011, mais un rapport sinistre à prime de 178 % (178 € de sinistres indemnisés pour 100 € de primes collectées) !
En conséquence, le tarif passe de 12 € à 18 € en 2012. À la vue du montant des indemnités demandées, même à 18 € par an, cette assurance semble visiblement très utile.
- **Assurance Individuelle Accident** : là encore les règlements de sinistres, sous forme d'indemnités journalières (IJ) suite à incapacité temporaire, sont très largement supérieurs aux cotisations collectées. La garantie IJ a été supprimée du pack Individuelle Accident pour pouvoir conserver les capitaux décès et invalidité garantis, ce qui est le plus important.
- **Assurance Responsabilité Civile des volants et kiteurs** : simple ajout d'une franchise pour les dommages matériels au sol (dommages causés aux matériels des autres, bien sûr).
- **Assurance du pack matériel** : conservation du contrat à l'identique en constatant le nombre croissant d'assurés. L'information sur l'importance de cette garantie semble mieux passer depuis le succès de la prise de licence en ligne.

Perspectives

2012 est la date de renouvellement des contrats de la fédération. La FFVL est toujours adhérente à l'UFEGA (Union des Fédérations Gestionnaires d'Assurances, www.air-assurances.com/federation). Dans le cadre de cette adhésion, un cahier des charges commun à toutes les fédérations membres est en cours de rédaction. Les assurances de l'UFEGA sont soumises au code des sports (art L321-5 imposant une mise en concurrence tous les quatre ans). Ainsi, l'UFEGA a choisi de passer la durée



de son programme d'assurance de trois à quatre ans pour respecter la loi et surtout, instaurer une meilleure stabilité des rapports avec l'assureur choisi.

La sélection des assureurs, ayant répondu à l'appel d'offres, se fera par la commission des assurances dès le mois de mars.

Les clauses propres à la FFVL, après consultation des représentants sont les suivantes :

- ◆ **Lot Responsabilité Civile** : les « non-volants » (kite, CV, boomerang, stand up paddle...) seront désormais assurés par un contrat séparé des « volants » avec des possibilités de passerelles entre activités.
- ◆ **Lot Individuelle Accident** : l'appel d'offres comprendra une IA pour les activités volantes et non volantes, mais aussi en option les sports multi-activités (ski, nautisme...). Ce contrat sera donc séparé aussi en parties « volant » et « non-volant / multi activités ». Désormais les IJ seront proposées uniquement pour les professionnels licenciés.
- ◆ **Lot Assurance assistance** : sortie de la FFVL du programme de l'UFEGA. Effectivement, la sinistralité de la FFVL pèse réellement sur la tarification des autres membres de l'UFEGA (plus des $\frac{3}{4}$ des sinistres). Un appel d'offres séparé sera fait pour la FFVL.

Remerciements

Je tiens à remercier tous les membres de la commission des assurances pour leur disponibilité et leur réactivité face aux événements marquants de 2011, notamment Claude BEAUMONT de plus en plus sollicitée, Gérard DELACOTE recherchant à allier théorie des contrats et application concrète, Gérard Vieux, Jeff Masson et Christian QUEST, véritables mémoires des bonnes et mauvaises pratiques, et enfin Jean-Louis Coste, fin technicien et professionnel de l'assurance.

Jean-Pierre LAME
Président de la commission des assurances